



AMBASSADE DE SUISSE  
EN FRANCE

R.P. no. 32 - SO/md

M le chef du Di  
—  
man  
Paris, le 11 juillet 1962.

CONFIDENTIEL

Esquisse d'une position française  
à l'égard des neutres.

Monsieur F.T. Wahlen  
Conseiller fédéral  
Chef du Département politique  
Berne

Monsieur le Conseiller fédéral,

Une personnalité qui connaît la pensée du Général (autant qu'on la connaît) et du Ministre des Affaires Etrangères (il a des idées un peu plus proches des "Européens" orthodoxes, mais est un exécutant en ce domaine) me dit :

1. Le Général et le Ministre des Affaires Etrangères n'ont pas formulé de doctrine française de l'association des neutres. Il n'y en a pas encore non plus pour l'adhésion du Danemark, de la Norvège et de l'Irlande. La position de ces pays est simple ; ils ont posé une demande inconditionnelle, y compris l'adhésion à l'Union Politique. Les contacts de leurs Ministres et de leurs Ambassadeurs à Paris n'ont pas dégagé une position française à leur égard.
2. Cela tient à ce que le Général prend seul, et d'après sa méthode, les décisions qui concernent l'Europe politique. Ainsi, il a décidé unilatéralement et une fois pour toutes de clore l'activité de la Commission Cattani (ex Fouchet), après la séance du 17 avril, comme il avait fait clore une fois pour toutes, le 14 novembre 1958, les débats du Comité Maudling. Les cinq partenaires n'ont pas plus protesté contre la dissolution de la première, dont



le Général, à Turin, le 4 avril, avait encore fait l'éloge en intronisant alors, sans consulter personne, M. Cattani comme président, qu'il ne veut plus recevoir aujourd'hui (!), - que les dixhuit Gouvernements de l'OECE n'ont réagi en 1958 à la dissolution du Comité Maudling.

L'un comme l'autre de ces comités intergouvernementaux ne promettait plus rien de bon à l'époque pour l'Europe qu'il conçoit.

L'Europe du Général vise à augmenter le potentiel économique de la France, dans le domaine agricole, à discriminer en faveur de l'Afrique noire francophone, et à réaliser un potentiel politique (et militaire) continental, à valoriser vis-à-vis du bloc de l'Est, comme des Etats-Unis. Tout est subordonné à ces objectifs prioritaires. Les demandes d'adhésion ou d'association des pays membres de l'AELE ne sont jugées que par rapport à ces objectifs.

3. Les milieux de la Commission à Bruxelles, les autres partenaires du Traité de Rome, le Parlement Européen à Strasbourg envisagent les associations sous l'angle de l'article 238 du Traité. Ils en étudient la nature sous l'angle politique (Etats-Unis d'Europe), des rapports avec les pays sous-développés de la Communauté et du monde. Plus on est à la base (Parlement), plus il y a une sympathie relative (d'ailleurs verbale et sans engagement) pour les neutres. Plus haut (me dit mon interlocuteur), dans les sphères de la Commission, l'opinion s'est cristallisée négativement. C'est la doctrine Monnet ou Ball, ce qui est la même chose ; on pourrait dire aussi doctrine Hallstein.
4. Ces considérations n'intéressent pas le Général. Il veut de l'efficacité et du dynamisme dans un système politique continental homogène, instrument efficace dans les rivalités politiques (et militaires) des blocs mondiaux

au sein desquels il déplore que l'Europe soit l'objet et non le sujet de la politique internationale.

Le Général ne croit pas à une "Europe" politique efficace comprenant le Royaume-Uni, le Danemark, la Norvège, l'Irlande, l'Islande et Chypre. Elle ressemblerait au Conseil de l'OTAN, dont il veut se débarrasser, à terme, parce qu'il porte ombrage à l'Europe politique continentale, comme il s'est débarrassé (alors d'accord avec les Américains) de l'OECE pour la transformer en une organisation consultative ne portant pas ombrage à l'Europe intégrée.

Son "Europe" est celle des Six, ces pays ayant donné des preuves d'une volonté commune, dans le domaine économique comme dans le domaine politique. Elle aurait porté des fruits dans le domaine politique (d'après le Général) sans la position personnelle de Spaak.

Si ses quatre partenaires ne se plient pas à ses vues sur l'Europe politique, il essaiera une coopération politique, scientifique et militaire avec l'Allemagne. Celle-ci lui suffit sous l'angle "géopolitique" et sous celui de la puissance, d'où les manifestations actuelles au Chancelier Adenauer, d'une portée qu'on veut historique. Un bloc cohérent franco-allemand représente une force imposante, même vis-à-vis du bloc de l'Est, comme des Etats-Unis. L'Europe des Six lui est acceptable si elle ne doit pas être faite au profit exclusif de M. Jean Monnet, de M. Hallstein, ou des Américains. Une Europe politique des Sept (avec le Royaume-Uni) est possible si l'Angleterre accepte les vues franco-allemandes sur les problèmes Est-Ouest et sur la défense (résistance "jusqu'au bout" aux pressions soviétiques, effort militaire et atomique européen indépendant des Etats-Unis, distance vis-à-vis de l'OTAN ramenée à une simple alliance classique), et surtout s'il ne peut l'empêcher.

5. Un "arrangement" avec le groupe de l'AELE dans son ensemble est aux antipodes de sa conception. Il peut subir à la rigueur l'Angleterre comme Puissance coordonnée au Continent, si elle en accepte l'esprit, donc si elle prend ses distances du Commonwealth, comme d'ailleurs des Etats-Unis et de l'AELE. D'autres plus petits pays européens ne sont pas désirables comme membres ayant voix au chapitre ; on se retrouverait devant l'impuissance et les divergences de l'OTAN, système qui, sous l'angle politique, s'est révélé incohérent et impuissant. Il préfère une Europe "pure et dure".

6. Les pays qui présentent des demandes d'adhésion inconditionnelles, comme le Danemark, la Norvège et l'Irlande, ne l'intéressent donc guère, notamment si ces demandes sont subordonnées à l'adhésion du Royaume-Uni, si ces pays se présentent comme un bloc ayant des conceptions différentes de sa conception continentale et dynamique, qui paralyseraient l'efficacité de l'instrument politique qu'il désire.

Les demandes de simple association des neutres sont dans son esprit un problème accessoire, dénué d'urgence. Quelle que soit l'homogénéité de l'AELE (laquelle, en tant qu'institution, ne le concerne pas), les cas des trois pays lui paraissent d'ailleurs différents.

La Suède a un gouvernement pacifiste, inféodé aux Nations-Unies, ayant un préjugé favorable en faveur des pays neutralistes, incapable d'une action positive sur la scène internationale d'aujourd'hui, étrangère au potentiel politique continental.

Une Europe continentale qui doit prendre ses responsabilités contre les futures pressions soviétiques et le futur désengagement américain, ne s'intéresse à l'Autriche qu'afin qu'elle ne périclite pas économiquement, au point de devenir un terrain de subversion. Il n'est nullement nécessaire pour cela, dans l'esprit du Général, que l'Autriche

rentre dans le cadre du Tarif Extérieur Commun. Des actions économiques "de secours et de soutien" seront prises en considération, comme dans d'autres zones politiquement névralgiques du monde, si l'Autriche connaît des troubles économiques ayant une signification politique.

La Suisse peut présenter un cas différent parce qu'elle a des liens étroits avec l'Europe occidentale continentale, que sa stabilité est à toute épreuve, qu'elle a quelque chose d'économique à offrir en échange, qu'elle renferme une partie importante du patrimoine français" (les avoirs français dans les banques). Cela n'implique pas qu'elle doit entrer dans le cercle magique du Tarif Extérieur Commun. Si elle a des problèmes particuliers, on discutera avec elle. "On ne l'abandonnera pas, on la protégera, on lui donnera des conseils si elle a des difficultés".

7. Ces problèmes doivent être pris l'un après l'autre, mais en fonction d'abord des finalités de l'Europe politique. Dans l'esprit du Général, les articles, les procédures et les délais du Traité de Rome sont affaire des fonctionnaires ; l'"Empire builder" a le dessus.
8. Les techniciens français, appelés en principe à formuler une doctrine française de l'association, savent que la philosophie du Traité de Rome, les vues de la Commission, ou du Parlement Européen à Strasbourg, ne sont à l'Elysée d'aucun secours. Ils doivent recevoir un feu vert du Général. Ce feu vert dépend de la négociation anglaise qui est envisagée comme un problème d'abord politique. Tout cela est prioritaire, surtout par rapport à des petits partenaires qui n'apportent pas un alignement politique, qui en fait mettront au contraire des freins (réserves à la politique commerciale commune, à la politique à l'égard des produits tropicaux du tiers monde).

Pour le Général, il n'y a pas de texte sacré : ni le Traité de Rome, ni les résolutions du Parlement Européen. Il n'y a que la nécessité de doter le continent d'un potentiel politique et militaire, afin qu'il existe comme force politique adéquate dans un monde où il n'y a plus que deux ou trois pôles d'attraction. Le Continent doit pouvoir faire face aux futures pressions de l'URSS, au futur désengagement américain qui paraît au Général de Gaulle inévitable, et exercer son influence (européenne) sur les neutralistes. Cette Europe politique n'est qu'ébauchée puisqu'il n'y a encore entente qu'entre la France et l'Allemagne. Reste à arriver à un accord politique avec les Six. Reste le problème du Royaume-Uni, qu'il voit comme un problème à long terme, vis-à-vis duquel il ne doit pas se découvrir à cause de la position positive des Etats-Unis, de la Belgique, des Pays-Bas, et de l'opinion allemande.

Les experts français appelés normalement à préparer l'esquisse d'une doctrine d'association sont donc paralysés parce que les fondements (politiques) du système ne sont pas posés. Quand les fondements auront été posés, rien ne s'opposera à des arrangements économiques partiels (exclusifs de l'appartenance à la zone du Tarif Extérieur Commun) avec les pays limitrophes dont l'économie est liée avec les "Puissances européennes confédérées", si le besoin de tels arrangements est prouvé.

Tel est l'ordre de priorité des problèmes.

9. De telles explications ne peuvent être fournies aux neutres, parce qu'elles révéleraient trop les vues françaises sur une édification européenne encore en cours (qui doivent rester secrètes pour permettre de manoeuvrer). C'est pourquoi, de haut en bas, les représentants français s'enferment dans une réserve énigmatique et dilatoire.

- 7 -

Le Général pense en effet "politique", alors que les pays candidats à la CEE pensent au texte du Traité de Rome ; les "Européens" pensent à partir de textes et de doctrines moins nets, mais leur conclusion est sensiblement la même que celle du Général.

\* \* \*

Le très haut fonctionnaire qui m'a fait part de ces vues, m'a dit qu'elles n'avaient jamais été exprimées de manière cohérente dans une réunion officielle. Mais elles découlent des séances du Comité interministériel pour les Questions de Coopération Economique Européenne, présidées par le Général de Gaulle. Dans son style personnel, il laisse tomber quelques brèves phrases dont les fonctionnaires (notamment le responsable pour l'exécution et les négociations, M. Wormser) ont retiré cette doctrine paternelle mais techniquement négative.

\* \* \*

Sur le plan général, mon interlocuteur me dit textuellement ce qui suit :

" Le Général voit une grande "marmite", à l'intérieur de laquelle sont les Etats-Unis avec leur possibilité de doter la France, à peu de frais, de la force atomique, et peut-être de fusées et de la bombe à hydrogène. Il voit l'Angleterre, à la croisée des chemins entre sa vocation extérieure et sa reconversion européenne, pour renforcer l'Europe continentale. Il voit l'URSS, qu'il peut amadouer, et même influencer et intéresser à sa politique, en mettant en liquidation l'OTAN et substituant aux bases militaires américaines, graduellement rapatriées, un potentiel militaire local. Il voit l'Allemagne fédérale avec ses grandes possibilités ; aiguillée vers la bonne direction, oubliant ses ambitions, elle renforcera (sans chercher plus loin)

" le potentiel continental.

- 8 -

" Il y a, dans cette "marmite", des choses bonnes à prendre et il estime qu'il a des atouts de premier ordre pour les ramasser : L'aide atomique américaine pour une force continentale autonome, avec le départ des bases américaines en Europe (et la réduction des frais!), en vue d'esquisser un équilibre définitif avec une URSS qui ne se sentirait plus encerclée par les Américains.\*) Une Confédération continentale (avec l'Allemagne, un jour avec le Royaume-Uni), laquelle ne peut exister qu'autour de la plaque tournante française. Lorsque cet équilibre aura été établi, un plan grandiose d'aide aux pays deshérités par les pays industrialisés, y compris la Russie, couronnera l'oeuvre " du plus grand homme d'Etat du siècle. "

Mon interlocuteur, qui n'est pas un gaulliste, pense que le Général jouera son jeu à fond, avec patience et fermeté, comme dans l'affaire algérienne. Rien ne permet de l'exclure comme facteur décisif de la politique européenne et internationale pendant quelques années.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

A. Soldati

A. SOLDATI.

---

\*) (C'est ce que signifie son expression "l'Europe de l'Atlantique à l'Oural".)